

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 24 mai 2022

Date de convocation : 18 mai 2022 - Date d'affichage : 18 mai 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heure trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

### PRESENTS

**CHEVREUSE** : Anne HERY, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER  
**CHOISEL** : Alain SEIGNEUR  
**DAMPIERRE** : Denis METZGER (suppléant)  
**LE MESNIL ST DENIS** : Christophe BUHOT, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Cédric CHAUVIERRE  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Yves MAGNE  
**MILON LA CHAPELLE** : Pascal HAMON  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Olivier BEDOUELLE  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique JOURDEN, Dominique DUFRASNES, François RICHARD

### POUVOIRS

**CHEVREUSE** : Laure ARNOULD donne pouvoir à Patrick TRINQUIER  
Bernard TEXIER donne pouvoir à Anne HERY  
Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Anne HERY  
**LE MESNIL ST DENIS** : Bertille BONNAIN donne pouvoir à Anne GUILLOUX  
Thierry MARNET donne pouvoir à Pascal EGEE  
Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE  
**SAINT FORGET** : Jean-Luc JANNIN donne pouvoir à Alain SEIGNEUR  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Jacques CAOUS donne pouvoir à Dominique DUFRASNES  
Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Dominique DUFRASNES

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

**CHEVREUSE** : Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Didier EMERIQUE  
**LE MESNIL ST DENIS** : Bertille BONNAIN, Christelle LANTOINE, Thierry MARNET, Véronique DEZ  
**SAINT FORGET** : Jean-Luc JANNIN  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Jacques CAOUS, Myriam SCHWARTZ, Jean-Louis BINICK  
**SENLISSE** : Claude BENMUSSA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain SEIGNEUR

## DELIBERATION 2022.05.05

### LD – SDC – VELOSCENIE – DEMANDE DE SUBVENTION CD78 POUR L'AMENAGEMENT DU CR15 – COMMUNE DE CHOISEL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SEIGNEUR, vice-président en charge des liaisons douces ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2014.11.01 du 25 novembre 2014 et plus particulièrement le paragraphe 3 définissant l'intérêt communautaire de plusieurs liaisons douces ;

VU la proposition de la Commission « liaisons douces » du 29 septembre 2016 complétant le recensement des différents chemins d'intérêt communautaire de la CCHVC ;

VU la Délibération 2022.03.18 du 22 mars 2022 approuvant le Schéma directeur cyclable de la CCHVC ;

VU la délibération 2022.05.03 du 24 mai 2022 validant la modification des statuts élargissant la compétence liaisons douces d'intérêt communautaire aux voies cyclables ;

VU la délibération 2022.05.04 du 24 mai 2022 précisant les voies douces communautaires en complément de la délibération n° 2014.11.01 du 25 novembre 2014 ;

VU le schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes défini par le département des Yvelines, figurant en annexe 2 de la délibération du 24 mai 2019 ;

CONSIDERANT que le CR15 de Choisel (Chemin de Chevreuse à St Arnoult), reliant Choisel à la D24 Cernay-la-Ville – Limours est un élément de la Véloscénie, une voie cyclable d'envergure nationale reliant Notre Dame au Mont St Michel ;

CONSIDERANT que le CR15 de Choisel est une liaison douce d'intérêt communautaire, intégrée au Schéma Directeur Cyclable de la CCHVC et figurant dans la fiche action n°5 du SDC comme liaison fonctionnelle primaire ;

CONSIDERANT que son aménagement permet de raccourcir de moitié le trajet initial et d'éviter sur presque 2 kilomètres l'emprunt de la RD24 et RD40, non aménagés et donc dangereux pour les cyclistes ;

CONSIDERANT que le CR15 de Choisel est actuellement un chemin en terre enherbé utilisé pour la desserte de parcelles agricoles sans être compatible pour le moment avec la pratique du cyclotourisme ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes défini par le département des Yvelines, figurant en annexe 2 de la délibération du 24 mai 2019 ;

CONSIDERANT que l'aménagement de ce tronçon de la véloscénie est vivement souhaité par le Conseil départemental des Yvelines afin de pouvoir absorber au plus vite ce point noir de l'itinéraire ;

CONSIDERANT la note technique réalisée par le technicien liaisons douces du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, daté de mars 2022 ;

CONSIDERANT le coût estimé des travaux à 176 850 € HT pour 1450m soit 121 965 € HT par km linéaire ;

CONSIDERANT l'éligibilité de cet aménagement aux financements départementaux à hauteur de 70% des coûts HT soit 123 795 € HT ;

CONSIDERANT que ce chemin de 1.045 mètres est mitoyen sur 140 m de long avec Senlisse et sur 240 m de long avec la commune de Cernay-la-Ville et concerne ainsi 3 communes et 2 communautés de communes (CART et CCHVC). Il conviendra alors à Cernay-la-Ville de déléguer la maîtrise d'ouvrage auprès de la CCHVC pour les 240 mètres de chemins communs.

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous ;

CONSIDERANT la validation de cette proposition par le Bureau Communautaire du 12 mai 2022 ;

VU l'inscription de ces travaux au budget primitif 2022 ;

### **PLAN DE FINANCEMENT avec subvention CD78 CR15 DE CHOISEL – VELOSCENIE**

*Communes de Choisel, Senlisse et Cernay-la-Ville*

<b>DEPENSES</b>			
	Travaux de Génie civil		176 850 € HT
	<b>TOTAL</b>		<b>176 850 € HT</b>
<b>RECETTES</b>			
	Subvention CD78	70%	123 795 € HT
	Autofinancement CCHVC	30%	53 055 € HT
	<b>TOTAL HT</b>		<b>176 850 € HT</b>
	TVA	20%	35 370 €
	<b>TOTAL TTC</b>		<b>212 220 € TTC</b>
	<b>Montant HT de la subvention CD78 sollicité :</b>		<b>123 795 € HT</b>

Après avoir entendu l'exposé du vice-président en charge des liaisons douces concernant la nécessité d'effectuer les travaux comme décrits dans la note technique et l'opportunité d'un financement du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre des « projets locaux de circulation douces » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des mem**

ADOPTE le plan de financement pour un total de travaux à 176 850 € HT, soit 212 220 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines dans le cadre des « projets locaux de circulation douces » à hauteur de 70% de la somme HT, soit 123 795 € HT ;

PROPOSE de solliciter auprès de Cernay-la-Ville une délégation de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la CCHVC pour les 240 mètres de chemins communs ;

S'ENGAGE à financer l'opération comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2022 ;

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental des Yvelines de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux ;

Fait à Dampierre en Yvelines, le 25 mai 2022



La Présidente  
Anne GRIGNON

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Affiché le*

*Transmis au contrôle de légalité le (voir tampon AR)*